



## Contrat d'engagement « Farines » Ferme des Bayottes 2021

### Producteur

Pierre Bailleux

Ferme des Bayottes

60112 Pierrefitte-en- Beauvaisis

pierrebailleux1@gmail.com

### Adhérent

Désignation :

Adresse :

Téléphone :

Les signataires du présent contrat s'engagent en **2021** pour au moins une distribution

3/02 - 3/03 - 7/04 - 5/05 - 2/06 - 7/07 - 4/08 - 1/09 - 6/10 - 3/11 - 1/12

### Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses sacs de farine
- Etre à jour de l'adhésion annuelle à l'association « Le jardin de Poissy ».

### Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de sa production
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution de la farine
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme.

## Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de la farine qu'il aura commandée.

Le règlement de la totalité de la commande se fait à l'aide d'un ou deux chèques à l'ordre de « **EARL du Fil d'Or** », le premier encaissé fin février, le second fin mai.

## Ce contrat est élaboré pour une période d'une année.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

	Indiquez la quantité par distribution et entourez les mois de distribution choisis		
<b>FARINE de blé bio type T80</b>			
Conditionnement 1 kg	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12	x 1,80 € =	€
Conditionnement 2 kg	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12	x 3,20 € =	€
<b>FARINE de petit épeautre</b>			
Conditionnement 1 kg	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12	x 4,50 € =	€
<b>FARINE de sarrasin (blé noir) peut contenir des traces de gluten</b>			
Conditionnement 1 kg	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12	x 4,50 € =	€
Je joins à ce contrat 1 ou 2 chèques d'un montant total de :			€
N° du chèque (encaissement fin février 2021) :			
N° du chèque (encaissement fin mai 2021) :			

Fait à Poissy, en 1 exemplaire\*, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur

\*1 exemplaire obligatoire pour le Producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)